

Association « **LA CHAPELLE VILLE NATURE** »  
7 Chemin des Chaintres

44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

La Chapelle sur Erdre, le 8 février 2009

Monsieur Le Maire,

Nous vous remercions à nouveau d'avoir accepté un entretien le 21 janvier 2009 avec les membres du bureau de la nouvelle association « La Chapelle Ville Nature ».

Nous avons apprécié d'avoir pu échanger librement sur le projet de la future ligne de tram train Nantes -Notre Dame des Landes, via la Chapelle sur Erdre.

Nous vous rappelons l'objet précis de notre association :

Etre force de proposition et d'action dans le cadre de tout nouvel aménagement et/ou équipement à la Chapelle sur Erdre, en étant attentif :

- à l'environnement
- au développement durable
- à l'impact économique
- à l'amélioration de la qualité de vie

C'est sous l'impulsion de ses membres fondateurs, Frédéric DENORMANDIE, Jean Pierre SACHOT, Philippe BLIN, respectivement président, vice président et secrétaire, que cette association a été créée.

Nous sommes sensibilisés par le projet de tram train et nous suivons l'actualité dans ce domaine depuis plusieurs mois. Nous avons été cependant surpris, en décembre dernier, de découvrir dans certains journaux que le tracé Nord du tram train était considéré comme le meilleur des 4 tracés (épargnant les plus les riverains et l'Environnement ?), sinon le seul possible à la Chapelle sur Erdre. Nous avons également constaté l'action unilatérale d'une association de riverains en faveur de ce tracé Nord, sans véritable concertation avec l'ensemble des chapelains.

C'est ainsi que nous avons décidé d'agir et de nous réunir. Nous souhaitons en tant que citoyens responsables nous impliquer, avec les différentes instances compétentes, pour débattre de manière consensuelle et constructive sur ce projet.

La Chapelle Ville Nature est aujourd'hui composée d'adhérents provenant des différents quartiers chapelains du Port aux Cerises, de la Gandonnière, du Roty, de l'Aulnay, des Perrières, de la Source, de Mouline, de La Coutancière, de la Brosse, des Quatre vents, de la Croix de Pierre, du centre ville, de la Mirais, de la Chauvais et de Gesvrine. Plus globalement notre association regroupe tous les chapelains qui tiennent à préserver l'environnement exceptionnel de la vallée du Rupt (classée Natura 2000), de l'étang du Tertre, du vallon des Saules, des bois classés de la Coutancière, mais également tout ceux qui veulent bénéficier d'une nouvelle desserte tram-train dans leur ville.

Le projet de tracé Nord est nuisible à l'environnement et aux derniers espaces sauvages et naturels préservés de la commune. Il détruirait des hectares de terres agricoles, assècherait des zones humides, et ferait disparaître la flore et la faune présentes sur ce site. Le paysage si vallonné et boisé serait totalement défiguré et complètement aplani sur le tracé du tram train (nécessitant un décaissement sur tout le parcours). Si le projet du tracé Nord se réalisait, la Chapelle sur Erdre deviendrait une simple ville urbanisée de la banlieue nantaise et ne pourrait plus se revendiquer « ville verte ». Notre cité perdrait cet aspect rural, qui la caractérise dans toute sa beauté et sa diversité.

Le Nord de la Chapelle sur Erdre, parcouru par les ruisseaux du Rupt et de l'Hocmard, zones humides uniques, dans le périmètre Natura 2000 FR regroupe bien plus d'espèces végétales et animales, que nulle part ailleurs sur tout le territoire chapelain, comme en témoigne l'action volontariste de certaines associations écologiques locales.

Comme vous l'indiquiez lors d'une récente interview télévisée en 2008, il faut que, désormais, les travaux d'infrastructures se réalisent en respectant le développement durable.

A l'avenir, les équipements nécessaires et indispensables pour La Chapelle sur Erdre doivent être respectueux de l'écologie, c'est à dire non polluant et non destructeurs de nouveaux espaces naturels.

Les 3 tracés urbains (emprise sur ancienne voie ferrée vers Blain, emprise sur la rue Charles de Gaulle, tracé Sud Ouest) s'intègrent le mieux à l'environnement, répondent aux exigences du développement durable, offrent les meilleurs bassins de clientèle, et évitent de détruire de nouvelles zones naturelles protégées. Personne à La Chapelle sur Erdre ne peut décemment croire le contraire.

De nombreux chapelains du Grand Centre et de l'Ouest qui souhaitent profiter d'une desserte rapide, propre et cadencée vers Nantes d'Ouest en Est, plutôt que subir les nuisances croissantes de bus ou de voitures en ville, ne veulent pas de ce tracé Nord, excentré offrant une desserte inadaptée.

Le tracé Nord ne prévoit pas de station chapelaine. Il n'offrira aucune nouvelle desserte aux chapelains. Il n'évitera pas non plus le trafic sans cesse croissant des bus et véhicules individuels polluants au centre et au sud ouest de la Chapelle. Quelle sera sa durée d'amortissement économique ?

Les riverains de la première ligne de tram-train "Nantes-Chateaubriant", habitant entre la future gare "La Chapelle Aulnay" et celle de "La Chapelle Centre ville" ne veulent pas du tracé Nord, qui impliquerait le doublement de la ligne de chemin de fer sur ce tronçon et donc du trafic entre les 2 gares, avec les conséquences que l'on peut imaginer !

Tous ces chapelains ne veulent pas non plus d'un tram-train, qui dans sa variante Nord, roulerait à près de 100 km/h, soit comme un TER-Train Express Régional (et non comme un tramway) sur tout le territoire de la commune. Les nuisances sonores engendrées par un tram-train roulant à une telle vitesse ne sont pas comparables avec celles produites par un tram-train roulant à faible vitesse (20 ou 25km/h comme un tramway) en zone urbaine.

Que certains chapelains du centre ville s'offusquent de voir un tram train passer derrière chez eux peut se comprendre. Surtout lorsque des fausses informations sont diffusées suscitant peurs et appréhensions injustifiées, alors que des solutions techniques innovantes facilitant l'intégration en zone urbaine (Alimentation par le sol, rails soudés ou Dalles Préfarail-ERS, murs anti-bruits,...) sont totalement occultées des débats. Tous ces systèmes sont pourtant en place dans de nombreuses villes françaises en 2009. Pour un projet prévu en 2016, ces aménagements pourraient tout à fait être prévus sur les parties urbaines de cette seconde ligne de tram-train vers Treillières.

Nous sommes persuadés Monsieur Le Maire, que vous comprenez ces différents points importants pour le présent de notre commune, mais aussi pour son avenir.

Nous savons que votre décision n'est pas encore prise sur ce sujet et que le débat est encore ouvert.

Nous acceptons votre invitation à participer, au nom de la Chapelle Ville Nature, aux travaux en cours sur le projet dans le cadre des Groupes d'animation de Quartier. Nous serons force de proposition sur des arguments dûment étayés et prouvés et qui auront un effet novateur dans les échanges.

Nous vous informons enfin que notre démarche a reçu le soutien du WWF et de Loire Vivante à qui nous adressons copie de cette lettre.

Dans l'attente d'être invités à la prochaine réunion de concertation sur ce projet.

Veillez agréer, Monsieur Le Maire, nos salutations distinguées

**Le Président**

**Copies à :**

**Christophe Dougé**

Délégué de **SOS Loire Vivante - ERN France**

Chargé de la coordination Loire Vivante Estuaire

Adresse postale : Loire Vivante Estuaire - Chemin de l'Evre - 49110 La Boissière-sur-Evre

**Martin Arnould**

**WWF France**

Chargé de programme "rivières vivantes"

Adresse postale : Fondation WWF-France - 1, carrefour de Longchamp 75016 Paris